

SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-039 PETR (R1)

Objet : Désignation du/de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1er Vice-président
	The Part Court Appropriate Court of the Cour
Jean-Marc MORIN	3ºmº Vice-président
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13eme Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14ema Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR

Déléguée au PETR Délégué au PETR
Délégué au PETR
Déléguée au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR
Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES Virginie DE BATTISTA Josiane CASBOLT Dominique DEYNOUX Denise NOTON Jean-Pierre PACAUD Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après affichage ou notification le

2 0 DEC. 2019

2000000

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1, L5711-1 et L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE:

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- de désigner Madame Marie-Thérèse DREVET comme secrétaire de séance.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-040 PETR (R2)

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PETR du 16 octobre 2019

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN PRESIDENTE Bertrand VEAU 1^{er} Vice-président Jean-Marc MORIN 3ºmª Vice-président Henri BONIAU 4^{ème} Vice-président 5^{èm} Vice-présidente Marie-Thérèse DREVET 6ème Vice-président Gérard COLON 13^{ème} Vice-présidente Made-Paule CERVOS Elisabeth LEMONON 14°° Vice-présidente Claude CANNET Déléguée au PETR Jean-Pierre CHERVIER Délégué au PETR Patricia CLEMENT Déléguée au PETR Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Déléeué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR René DONDIN Délégué au PETR Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Vincent FAGUET Délégué au PETR Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Délégué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier 1005 Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Délégué au PETR Marie-Odile MARBACH Déléguée au PETR Éric MARTIN Délégué au PETR Michel MAYA Délégué au PETR Paul PERRE Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Vu les articles L 2121-25, L 2121-26, L 5211-1, L 5711-1 et L 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du PETR Mâconnais Sud Bourgogne du 16 octobre 2019.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-041 PETR (R3)

Objet : Mise en place du « ticket mobilité » du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Etaient présents :

wichie prosones.	
Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président
lean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président
Henri BONIAU	4ºme Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{eme} Vice-présidente
Gérard COLON	6ºme Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13ºmº Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
lean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiano DUVERNAY	Dáláguán au BETR

Paulette EMORINE Vincent FAGUET	Déléguée au PETR Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
XavierIOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARO Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Battrand VEAL

Etaient excusés:

RAPPORTEUR: JEAN-MARC MORIN

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté le 13 décembre 2018 ;

Vu le règlement d'intervention relatif à l'octroi du ticket mobilité, voté à l'Assemblée Plénière du 29 mars 2019 ;

Vu la délibération du conseil régional Bourgogne Franche-Comté en date du 29 mars 2019 habilitant la Présidente à signer la présente convention ;

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au dispositif avec un versement mensuel de 50 € dans sa totalité (15 € étant financés par la Région et 35 € restant à la charge du PETR).

AUTORISE la Présidente à signer la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté relative à la mise en place du « ticket mobilité » pour les agents qui remplissent les conditions.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-042 PETR (R4)

Objet : Contrat Local de Santé : convention avec AILE Sud Bourgogne pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président
Jean-Marc MORIN	3ªmª Vice-président
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR

Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Xavier IOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: HENRI BONIAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions, Vu le Contrat Local de Santé du PETR Mâconnais Sud Bourgogne signé le 18 juillet 2019,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, 4 personnes ne prenant pas part au vote, à l'unanimité

AUTORISE Christine ROBIN, Présidente du PETR, à signer la convention avec AILE Sud Bourgogne (en annexe) pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-043 PETR (R5)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour l'ingénierie 2020 – Contrat de territoire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président
lean-Marc MORIN	3 ^{ame} Vice-président
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{eme} Vice-présidente
Gérard COLON	6 ^{eme} Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14 em Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
lean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiana DUVERNAV	Dáláguás au PETR

Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Xavier IOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: BERTRAND VEAU

Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions,

Vu le règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif au soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets approuvé en juin 2017 pour la période 2018-2020,

Considérant qu'il y a lieu de mobiliser des moyens en ingénierie à hauteur des ambitions du territoire,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter à l'ingénierie "Contrat de Territoire", pour l'année 2020, les postes suivants :

- Poste de directeur/coordination du SCOT (max: 0.5 ETP),
- Poste de chargée de mission promotion du territoire / Concertation SCOT (max : 0.75 ETP)
- Poste de chargée de mission Santé (max : 80% de subventions publiques)

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides de la Région au titre de l'ingénierie "Contrat de Territoire" à hauteur de 33.000 € et à signer tout document afférent à cette demande.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-044 PETR (R6)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour l'animateur TIC 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

PRESIDENTE Bertrand VEAU 1er Vice-président Jean-Marc MORIN 3^{ème} Vice-président 4^{ème} Vice-président Henri BONIAU Marie-Thérèse DREVET 5^{ème} Vice-présidente 6^{ème} Vice-président Gérard COLON Marie-Paule CERVOS 13ema Vice-présidente 14^{ème} Vice-présidente Elisabeth LEMONON Claude CANNET Déléguée au PETR Délégué au PETR Jean-Pierre CHERVIER Déléguée au PETR Patricia CLEMENT Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Délégué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR René DONDIN Délégué au PETR Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Vincent FAGUET Délégué au PETR Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Délégué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier 1005 Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Délégué au PETR Marie-Odile MARBACH Éric MARTIN Déléguée au PETR Délégué au PETR Michel MAYA Délégué au PETR Paul PERRE Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES Virginie DE BATTISTA Josiane CASBOLT Dominique DEYNOUX Denise NOTON Jean-Pierre PACAUD Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après affichage ou notification

2 0 DEC. 2019

RAPPORTEUR: BERTRAND VEAU

Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions, Vu le règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif à l'appel à projets Bourgogne Numérique pour le développement des usages TIC.

Considérant :

- qu'il y a lieu d'inscrire la stratégie du territoire dans la continuité de la stratégie poursuivie pour la période 2018-2020, à savoir attractivité et accueil de nouveaux actifs / de nouvelles activités.
- que la transition numérique est un enjeu d'attractivité essentiel pour le développement du territoire,
- qu'à ce titre, il convient de mobiliser des moyens en ingénierie à hauteur des ambitions du territoire.

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de renouveler la demande de financement "animateur numérique du territoire",

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

DÉPENSES		RECETTES	
Туре	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	38 900	Conseil régional	40 000
Frais de déplacement	2 500	Autofinancement	11 200
Animations	3 600		160 160
Communication	6 200		
TOTAL	51 200	TOTAL	51 200

DÉCIDE de demander une aide financière de 40 000 € au titre de l'appel à projet Bourgogne Numérique,

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides de la Région et à signer tout document afférent à cette demande,

Christine ROBIN, Présidente

Acte rendu exécutoire après affichage ou notification

20



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-045 PETR (R7)

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour l'animation du Contrat Local de Santé 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	
Bertrand VEAU	1" Vice-président	
Jean-Marc MORIN	3 ^{eme} Vice-président	
Henri BONIAU	4**** Vice-président	
Marie-Thérèse DREVET 5*** Vice-préside		
Gérard COLON	6eme Vice-président	
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ame} Vice-présidente	
Elisabeth LEMONON	14 eme Vice-présidente	
Claude CANNET	Déléguée au PETR	
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	
rigitte DARMEDRU Déléguée au PETF		
Michel DAVENTURE Délégué au PETR		
Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR		
René DONDIN Délégué au PETR		
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	

Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Xavier IOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: BERTRAND VEAU

Vu les conventions annuelles d'objectif et de financement pour l'année 2019 signées entre l'ARS et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu la demande de reconduction de crédits à l'identique, ou de nouveaux crédits, faite par la Délégation Départementale de Saône-et-Loire de l'ARS au siège de l'ARS dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional.

Considérant que :

- pour être menée à bien, la mise en place et l'animation du Contrat Local de Santé nécessitent la reconduction du temps d'animation,
- des actions de prévention, de communication, d'animation, doivent être menées auprès des professionnels et du grand public pour agir sur la santé sur le territoire,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de demander une aide financière globale de 34 000 € au titre du Fonds d'Intervention Régional de l'ARS, décomposée en :

•	Aide pour le poste Animation	25 000 €
	Aide pour une action en faveur de la démographie médicale	2 000 €
•	Aide pour la prévention et la promotion de la santé mentale	7 000 €

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides auprès de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et signer tous les documents relatifs à cette demande.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-046 PETR (R8)

Objet : Demande de financement auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine, en lien avec le Contrat Local de Santé, pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président
Henri BONIAU	4 deme Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5**** Vice-présidente
Gérard COLON	5 ^{eme} Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13 eme Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14 eme Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR

Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Xavier IOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: HENRI BONIAU

Vu le règlement d'intervention "offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires" du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, Après interventions de M. FAGUET, Mmes ROBIN et CANNET, et M. BONIAU à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'action ci-dessous,

DÉPENSES		RECET	TES
Type	Montant	Financeurs	Montant
Prestations AILE Sud Bourg.*	30 000	Conseil régional	15 000
*		Conseil départemental	5 000
		Autofinancement	10 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

^{*}le montant facturé par l'AILE Sud Bourgogne au PETR correspond au montant total du projet (gestion locative et frais liés au fonctionnement des appartements (loyer et consommations)), diminué du montant des loyers versés directement par les locataires à l'AILE Sud Bourgogne.

DÉCIDE de demander une aide financière de 15 000 € au titre du règlement d'intervention "offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires" du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et signer tous les documents relatifs à cette demande



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-047 PETR (R9)

Objet : Demande de financement auprès du Conseil départemental de Saône et Loire pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine, en lien avec le Contrat Local de Santé, pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN		PRESIDENTE
Bertrand VEAU		1er Vice-président
Jean-Marc MORIN		3ºmº Vice-président
Henri BONIAU		4 ^{ème} Vice-président
Marie-Thérèse DREVET		5 ^{eme} Vice-présidente
Gérard COLON		6 ^{ème} Vice-président
Marie-Paule CERVOS		13eme Vice-présidente
Elisabeth LEMONON		14 ^{ème} Vice-présidente
Claude CANNET		Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER		Délégué au PETR
Patricia CLEMENT		Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	h ((9))	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE		Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES		Délégué au PETR
René DONDIN		Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY		Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Vincent FAGUET	Déléguée au PETR Délégué au PETR
Julien FARAMA Jean-Luc FONTERAY Gérard GUILLET	Délégué au PETR Délégué au PETR Délégué au PETR
Xavier IOO5	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT

à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: HENRI BONIAU

Vu le dispositif installeunmedecin.com du Conseil départemental de Saône et Loire pour le financement de l'hébergement pour les étudiants stagiaires en médecine,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'action ci-dessous,

DÉPENSES		RECET	TES
Type	Montant	Financeurs	Montant
Prestations AILE Sud Bourg.*	30 000	Conseil régional	15 000
		Conseil départemental	5 000
		Autofinancement	10 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

^{*}le montant facturé par l'AILE Sud Bourgogne au PETR correspond au montant total du projet (gestion locative et frais liés au fonctionnement des appartements (loyer et consommations)), diminué du montant des loyers versés directement par les locataires à l'AILE Sud Bourgogne.

DÉCIDE de demander une aide financière de 5 000 € au Conseil départemental de Saône et Loire,

AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide auprès du Conseil départemental de Saône et Loire et signer tous les documents relatifs à cette demande.

Christine ROBIN,

Présidente



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-048 PETR (R10)

Objet : LEADER – proposition d'avenant n°3 suite à modification maquette financière et fiches-actions

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN PRESIDENTE Bertrand VEAU 1er Vice-président Jean-Marc MORIN 3eme Vice-président 4^{ame} Vice-président Henri BONIAU 5 eme Vice-présidente Marie-Thérèse DREVET 6^{eme} Vice-président Gérard COLON 13^{ème} Vice-présidente Marie-Paule CERVOS 14^{ème} Vice-présidente Elisabeth LEMONON Claude CANNET Déléguée au PETR Jean-Pierre CHERVIER Délégué au PETR Patricia CLEMENT Déléguée au PETR Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Délégué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR René DONDIN Délégué au PETR Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Vincent FAGUET Délégué au PETR Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Déléeué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier IOOS Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Délégué au PETR Marie-Odile MARBACH Déléguée au PETR Éric MARTIN Délégué au PETR Michel MAYA Délégué au PETR Paul PERRE Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR,

Vu la délibération N°2017-45, prise le 20 décembre 2017, portant sur la demande de transfert du Pays au PETR de la convention LEADER,

Vu la décision du Groupe d'Action Locale prise lors du comité de programmation Leader du 12 Novembre 2019 validant les modifications de la maquette financière,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la maquette financière (cf. annexe).

Christine ROBIN,

Présidente

COMITÉ DE PROGRAMMATION DU 12 NOVEMBRE 2019

PROPOSITION DE REMAQUETTAGE

S
0
∓
C
æ
3
0
모
O
证

A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Devéco	Coopération	Destination	Oeno-	Circuits	Itinérance	Services	Pte enfance/	Animation
	inter-terr	de séjour	tourisme	courts	touristique	numériques	tourisme	Fonct. GAL

00 000 € 0 375 000 €	335 000 €	120 000 €	100 000 €	45 000 €	50 000 €	375 000 €

Projets pré-programmés en juin 2019

	C	>
	C	>
	C)
	C	•
	411 823 €)
	479 628 €)
12000	394 515 €	1
	0	

Solde à ce jour avant remaquettage

100 000 €	0	-19 515 €	-144 628 €	-291 823 €	100 000 €	45 000 €	€ 000 €	375 000 €

Remaguettage

Solde après remaquettage

- 100 000	0	+20 000	+150 000	+300 000	-100 000	0€	0€	-270 000
0 =		= 485 €	= 5372 €	= 8177 €	0=			= 105 000 €
			THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH					

Sur cette base, votée en comité de programmation du 11 juin 2019, et après affectation du reste (109 014 €), le remaquettage final proposé est le suivant :

Remaquettage Final

$+41\ 000\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $		4							
0 = 0 =416 000 \in =485 000 \in =494 000 \in =0 =0	-0€	-0€	+41 000 €	+150 000€	+374 000 €	-100 000 €	-45 000 €	-50 000 €	-270 000 €
	0 =	0 =	= 416 000 €	= 485 000 €	= 494 000 €	0 =	0 =	0 =	= 105 000 €



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-049 PETR (R11)

Objet: Projet structurant

Secrétaire de séance

Etaient présents :

PRESIDENTE Christine ROBIN Bertrand VEAU 1er Vice-président Jean-Marc MORIN 3^{ème} Vice-président 4^{cme} Vice-président Henri BONIAU 5ºmº Vice-présidente Marie-Thérèse DREVET 6^{ème} Vice-président Gérard COLON Marie-Paule CERVOS 13^{eme} Vice-présidente 14^{ème} Vice-présidente Elisabeth LEMONON Claude CANNET Déléguée au PETR Délégué au PETR Jean-Pierre CHERVIER Patricia CLEMENT Déléguée au PETR Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Délégué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR Délégué au PETR René DONDIN Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Délégué au PETR Vincent FAGUET Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Délégué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier IOOS Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Délégué au PETR Marie-Odile MARBACH Déléguée au PETR Éric MARTIN Délégué au PETR Michel MAYA Délégué au PETR Paul PERRE Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN Délégué au PETR

THE SHIP

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN

Paul TALMARD

à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Vu l'appel à projets départemental 2019 relatif aux projets territoriaux structurants nécessitant l'avis du PETR,

Vu le règlement intérieur du PETR adopté le 13 juin (délibération n°2018-18), et notamment l'article 15-13.

Vu la délibération du 12 novembre 2019 du conseil municipal de Tournus relative au projet de salle multifonctionnelle

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois du 21 novembre 2019 soutenant le projet de salle multifonctionnelle de Tournus,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, Après interventions de MM. MAYA, FONTERAY, FAGUET et VEAU, de Mmes LEMONON et ROBIN à l'unanimité

APPROUVE, pour répondre à l'appel à projet territorial structurant 2020 du Conseil départemental de Saône-et-Loire, de présenter, pour le Mâconnais Sud Bourgogne, le projet de salle multifonctionnelle de Tournus.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-050 PETR (R12)

Objet : Autorisation de dépenses pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN PRESIDENTE Bertrand VEAU 1er Vice-président Jean-Marc MORIN 3^{ème} Vice-président Henri BONIAU 4^{ème} Vice-président 5^{ème} Vice-présidente Marie-Thérèse DREVET 6^{ème} Vice-président Gérard COLON 13^{ème} Vice-présidente 14^{ème} Vice-présidente Marie-Paule CERVOS Elisabeth LEMONON Claude CANNET Déléguée au PETR Jean-Pierre CHERVIER Délégué au PETR Patricia CLEMENT Déléguée au PETR Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Délégué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR René DONDIN Délégué au PETR Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Vincent FAGUET Délégué au PETR Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Délégué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier IOOS Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Délégué au PETR Marie-Odile MARBACH Déléguée au PETR Éric MARTIN Délégué au PETR Michel MAYA Paul PERRE Délégué au PETR Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD

à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

RAPPORTEUR: BERTRAND VEAU

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'engager et mandater les dépenses de section de fonctionnement et de section d'investissement qui seront reprises ensuite au Budget Primitif 2020, comme suit :

Budget principal	BP 2019	Décision modificative	Crédits ouverts en 2019	Ouverture crédits possibles sur 2020
chapitre 20 : immobilisation incorporelles	274 550 €		274 550 €	68 638 €
chapitre 21 : immobilisation corporelles	123 900 €		123 900 €	30 975 €
TOTAL	398 450 €		398 450 €	99 613 €

Christine ROBIN,



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de déléqués présents.

N° 2019-051 PETR (R13)

Objet : Rapport d'orientation budgétaire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

PRESIDENTE Christine ROBIN Bertrand VEAU 1^{er} Vice-président 3^{eme} Vice-président Jean-Marc MORIN Henri BONIAU 4^{ème} Vice-président 5^{eme} Vice-présidente Marie-Thérèse DREVET 6^{eme} Vice-président Gérard COLON 13^{ème} Vice-présidente Marie-Paule CERVOS 14^{eme} Vice-présidente Elisabeth LEMONON Claude CANNET Déléguée au PETR Jean-Pierre CHERVIER Délégué au PETR Patricia CLEMENT Déléguée au PETR Brigitte DARMEDRU Déléguée au PETR Michel DAVENTURE Délégué au PETR Rémy DESPLANCHES Délégué au PETR René DONDIN Délégué au PETR Christiane DUVERNAY Déléguée au PETR

Paulette EMORINE Déléguée au PETR Vincent FAGUET Délégué au PETR Julien FARAMA Délégué au PETR Jean-Luc FONTERAY Délégué au PETR Gérard GUILLET Délégué au PETR Xavier IOOS Délégué au PETR Georges LASCROUX Délégué au PETR Jean-Pierre LENOIR Marie-Odile MARBACH Délégué au PETR Déléguée au PETR Éric MARTIN Délégué au PETR Michel MAYA Délégué au PETR Paul PERRE Délégué au PETR Yves PIPONNIER Délégué au PETR Christophe RAVOT Délégué au PETR Gérard THIELLAND Délégué au PETR René VARIN Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES Virginie DE BATTISTA Josiane CASBOLT Dominique DEYNOUX Denise NOTON Jean-Pierre PACAUD Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après affichage ou notification

le

2 0 DEC. 2019

ELOV THE FL

Christine ROBIN laisse la parole à Benoît LANGARD, Directeur du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, Après intervention de Mme LEMONON au nom de M. FARENC, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.



SÉANCE du 18 décembre 2019 à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80 Présents à la séance : 32 Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-052 PETR (R14)

Objet: Approbation du Projet du territoire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE
Bertrand VEAU	1* Vice-président
lean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président
Henri BONIAU	4 ^{eme} Vice-président
Marie-Thérèse DREVET	5 eme Vice-présidente
Gérard COLON	5 ^{tme} Vice-président
Marie-Paule CERVOS	13 ^{eme} Vice-présidente
Elisabeth LEMONON	14 eme Vice-présidente
Claude CANNET	Déléguée au PETR
ean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR

Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Julien FARAMA	Délégué au PETR
Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Xavier IOOS	Délégué au PETR
Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Éric MARTIN	Délégué au PETR
Michel MAYA	Délégué au PETR
Paul PERRE	Délégué au PETR
Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH Patrick DESROCHES Jean-François FARENC Dominique JOBARD Bernard ROBELIN Paul TALMARD à Jean-Luc FONTERAY à Christophe RAVOT à Elisabeth LEMONON à René DONDIN à Patricia CLEMENT à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Vu les L 5741-1 et L 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.